



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Déclaration faite selon l'article 5.2)b) du Protocole : Bahreïn

1. Le 7 février 2008, le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu du Gouvernement de Bahreïn la déclaration visée à l'article 5.2)b) du Protocole, selon laquelle le délai d'un an pour notifier un refus provisoire de protection est remplacé par 18 mois.
2. Cette déclaration entrera en vigueur le 7 mai 2008.

Le 6 mai 2008